

Lille

30 septembre 2014



Ateliers Régionaux de la Mobilité Nord-Pas-de-Calais

Penser l'armature pédestre ou cyclable sur un territoire

&

Articulations avec les réflexions d'urbanisme

**Plan
Local
d'Urbanisme
Intercommunal**

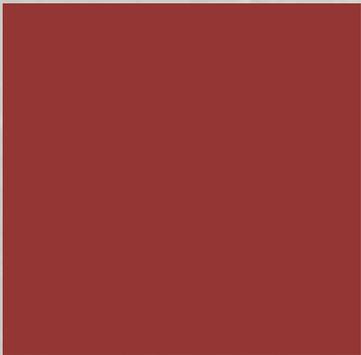
Les ateliers régionaux de la mobilité Nord Pas-de-Calais



Le Pays de Saint-Omer

- Émergence d'un **stratégie de mobilité au moment de l'élaboration du SCOT**, approuvé le 7 mars 2008
- Territoire de 5 intercommunalités, 82 communes, 120 000 habitants
 - Au 1^{er} janvier 2014, intégration de la CC du Canton de Fruges (25 communes) et de 11 communes au sein de la CASO et de la CCPL
- Structuré autour **d'un pôle urbain de 55.000 habitants**, et de polarités secondaires au sein des Communauté de Communes
- **Infrastructures** : 2 gares sur les lignes TER Calais/Lille et Calais/Arras, 2 échangeurs autoroutiers de l'A26 (prochainement 3), le canal à grand gabarit, 4 lignes interurbaines et un service de transport sur la CASO (CASOBUS et CASOTAD)





SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

- Sur le Pays de Saint-Omer, **les prémices d'un schéma des modes actifs ont été établis dans le SCoT** qui émettait les préconisations suivantes :

« *Des liaisons douces seront matérialisées, avec des aménagements permanents et continus de bonne qualité environnementale et paysagère, au service des **déplacements de proximité**, à pied ou à vélo, **vers les services et équipements locaux**. Un effort prioritaire sera engagé autour des équipements d'enseignement et de loisirs, de façon à permettre aux jeunes de s'y rendre de manière autonome, en toute sécurité et à l'abri des dangers de la route. Les aménagements intégreront les prescriptions découlant de la loi sur le Handicap.*

*Des itinéraires continus, à **vocation touristique et récréative**, seront aménagés de façon coordonnée entre les différentes communes et intercommunalités du périmètre du SCoT pour les piétons et les cyclistes, voire pour les cavaliers. Ils intégreront la mise en valeur des sites touristiques et culturels remarquables, et seront développés dans un souci de **multimodalité** en relation avec les haltes ferroviaires, les ports fluviaux touristiques, les parcs automobiles de rabattement, les principaux arrêts de bus et d'autocars. »*



De grands principes, mais comment les traduire ?

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

- Besoin de spatialiser les recommandations :

Exemples :

- les chemins de halage,
- l'aménagement d'un chemin le long de l'Aa sur les communes de la Vallée,
- la création d'un cheminement le long des Meldyck, depuis Blendecques jusqu'au centre de la ville d'Arques et son jardin public,
- le chemin de Drôme depuis Saint-Omer vers les communes du Marais et Éperlecques,
- les liaisons interurbaines permettant de rejoindre équipements et espaces verts ou naturels de Saint-Omer, Longuenesse, Arques, Saint-Martin-au-Laërt.



Est-ce suffisant ?

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

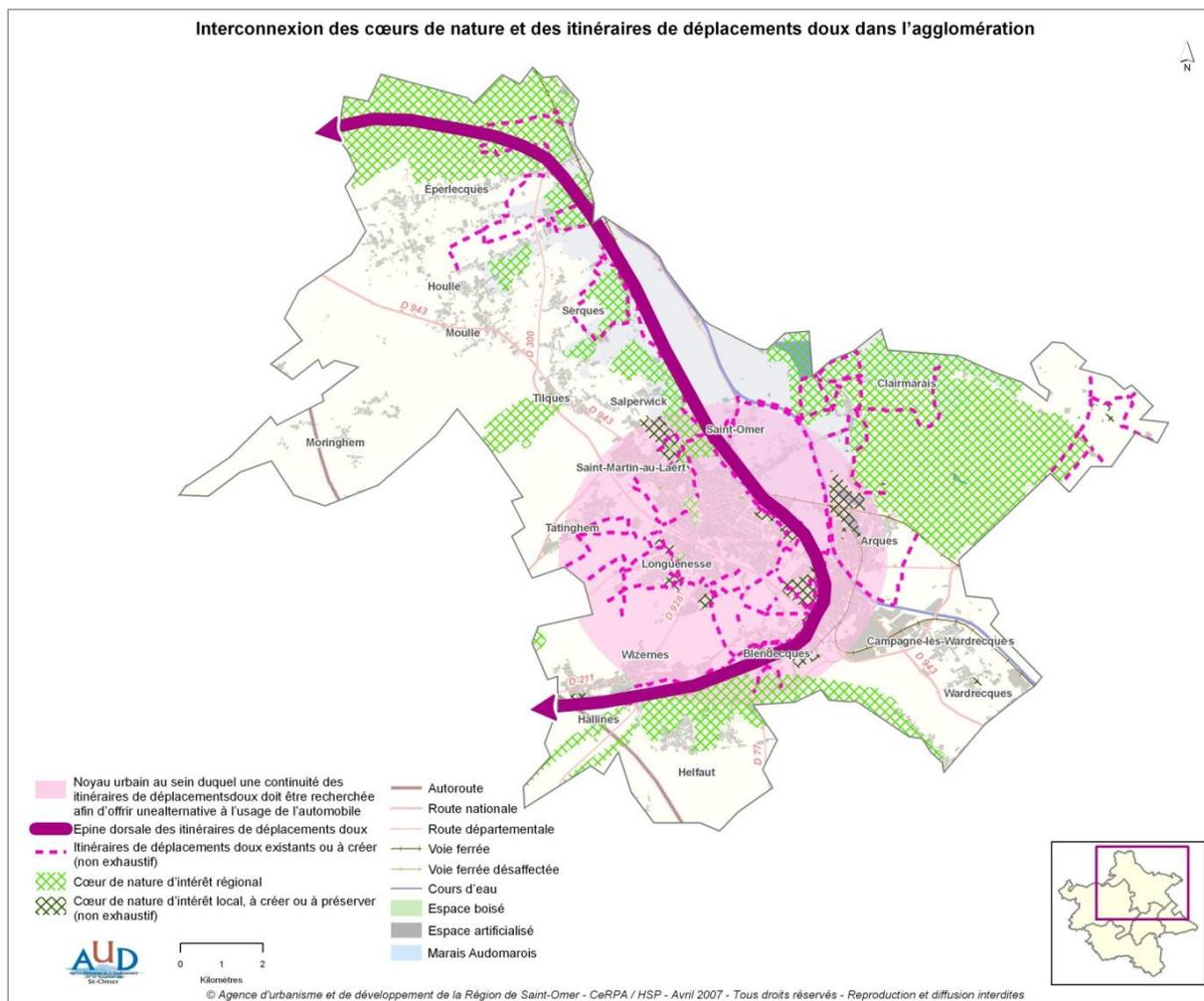


Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

- Besoin de spatialiser les recommandations :

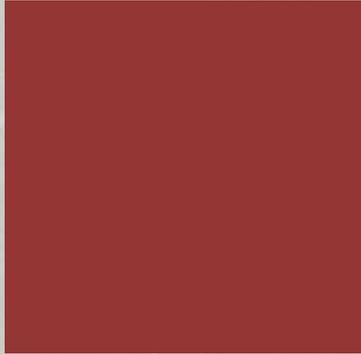
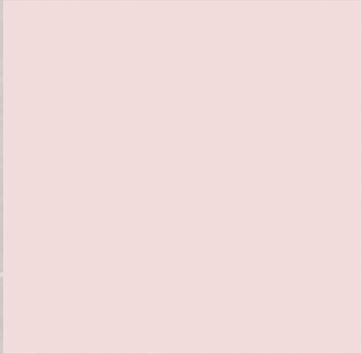
Scénario 1



Scénario 2



Démarche de réflexion
DOCUMENT DE TRAVAIL



PLU

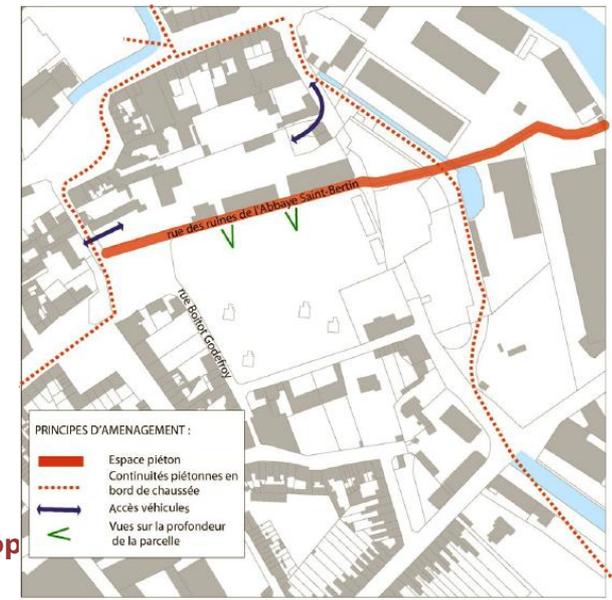
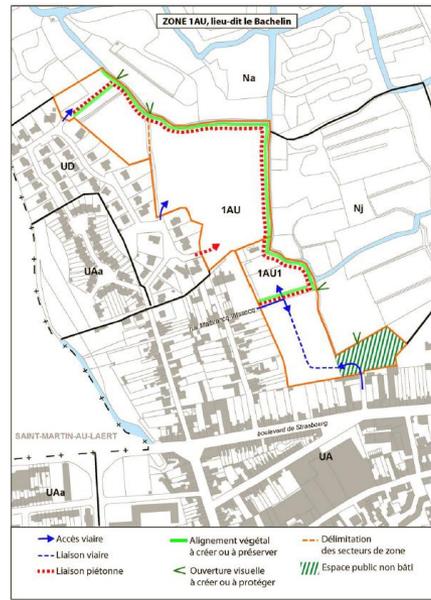
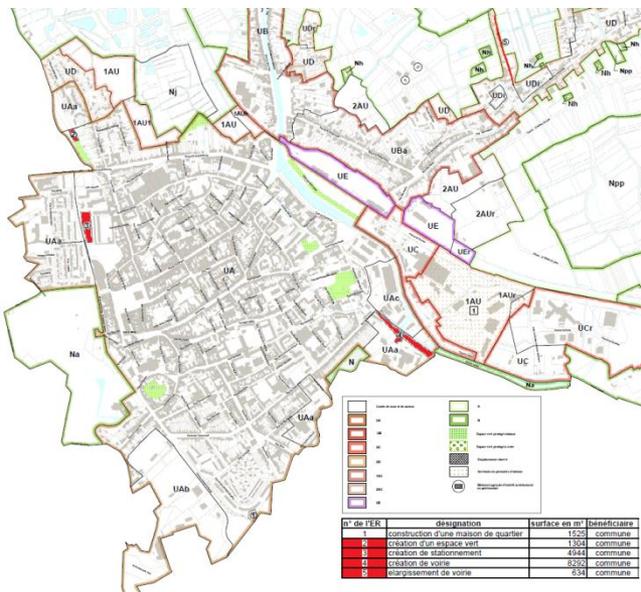
Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

■ Saint-Omer (déc.2007) :

PADD – Conforter son attrait touristique :

- « Par la qualité de traitement des espaces publics qui structurent la ville (venelles, rues, places, placettes, parvis, enclos, quais, berges, parcs et jardins).
- Par la continuité des aménagements des modes de déplacements doux (piétons, vélos, bus) et notamment dans les secteurs d'attractivité touristiques et commerciaux. »

« Fonctionnement urbain » « Cadre de vie » « Développement économique »



Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

- Saint-Omer (déc.2007) :

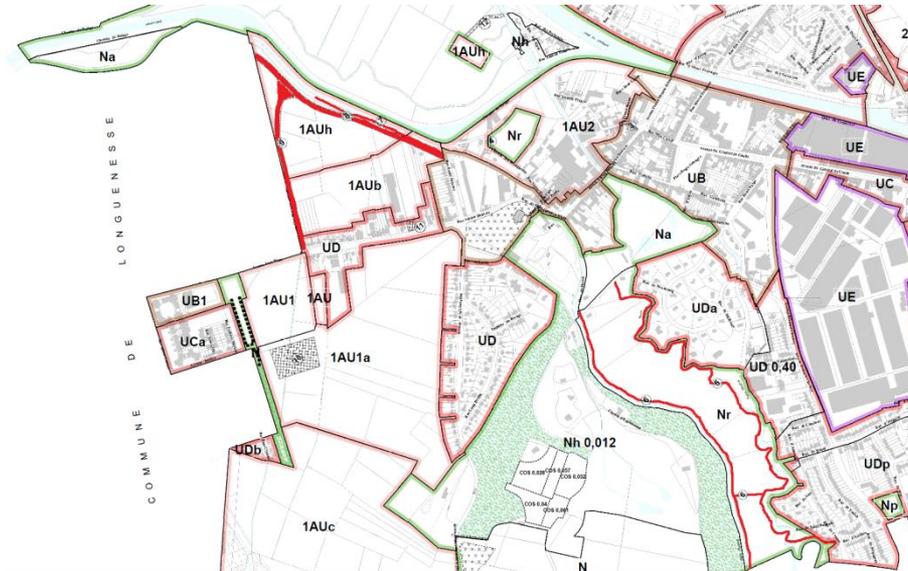
Une orientation d'aménagement sur les modes doux et le stationnement :



Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

- Arques (déc.2003) :

Un axe du PADD est consacré aux deux-roues et décliné en orientation d'aménagement:



| LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES | | |
|--|-----------------------------|--------------|
| DESTINATION DE LA RESERVATION | N° de référence sur le plan | bénéficiaire |
| Desserte de la zone 2AU à partir de la rue François Mitterrand | 1 | COMMUNE |
| Elargissement rue Parmentier | 2 | COMMUNE |
| Réaménagement carrefour rue Adrien Danvers / rue Anatole France | 3 | COMMUNE |
| Amélioration virage rue Victor Hugo | 4 | COMMUNE |
| Chemin piétonnier berges de la Basse Meldyck et du Havelt | 5 | COMMUNE |
| Chemin piétonnier berges de la Haute Meldyck | 6 | COMMUNE |
| Chemin piétonnier de la Haute Meldyck | 7 | COMMUNE |
| Liaison Saint-Omer / Longuenesse / Arques | 8 | COMMUNE |
| Aménagement du chemin du Cœur joyeux, liaison avenue Blum / ER n°8 | 9 | COMMUNE |
| Salle polyvalente | 10 | COMMUNE |
| Desserte de la zone 1AUb | 11 | COMMUNE |
| Desserte du terrain des gens du voyage | 12 | COMMUNE |
| Aménagement des échanges RN42/RN43 | 13 | ETAT |

« Promenade »
« Le long des cours d'eau »

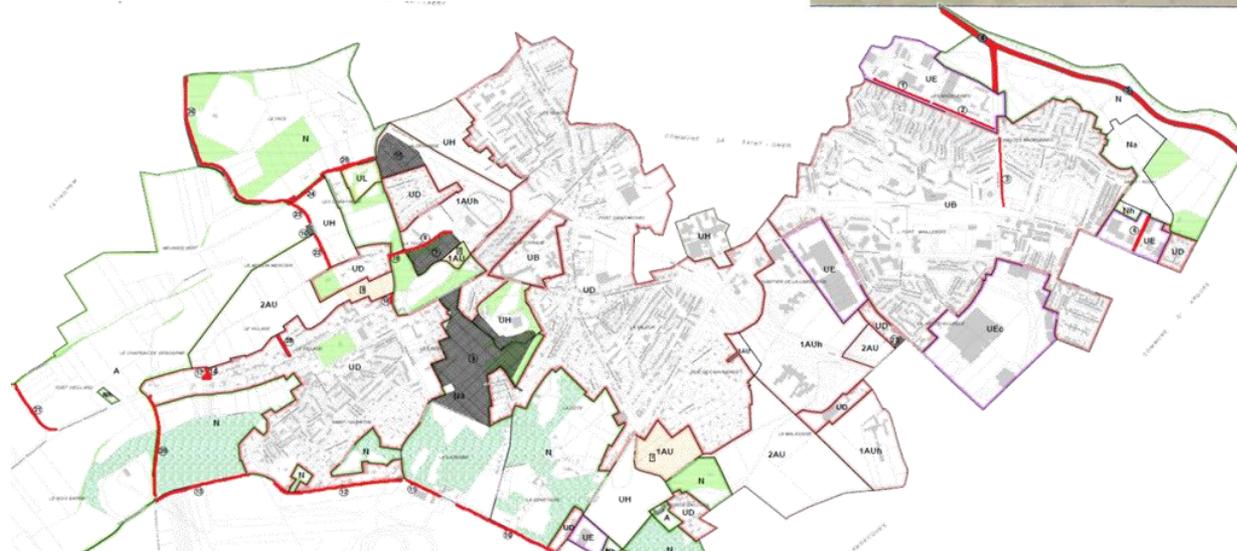
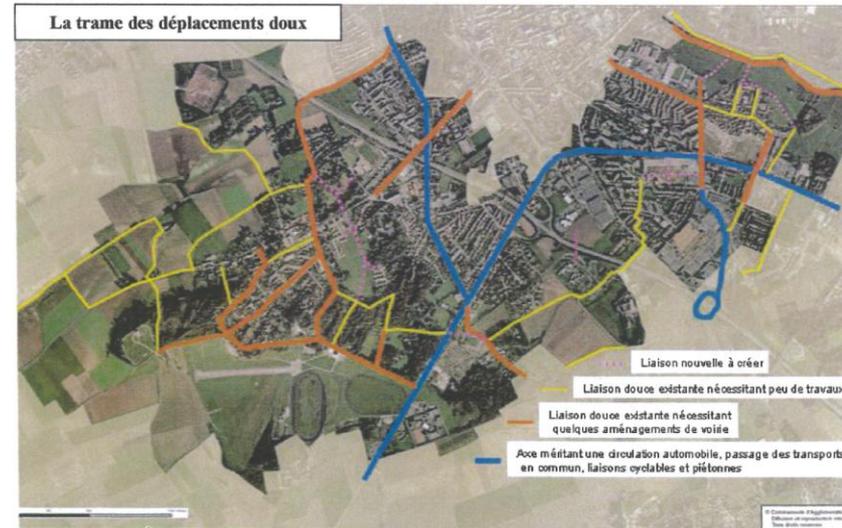
Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

- Longuenesse (juin 2009) :

PADD – Faciliter les déplacements intra-urbains, interurbains et développer les modes alternatifs à la voiture

« Complémentarité avec les modes de transports en commun »

« Maillage d'espaces publics »



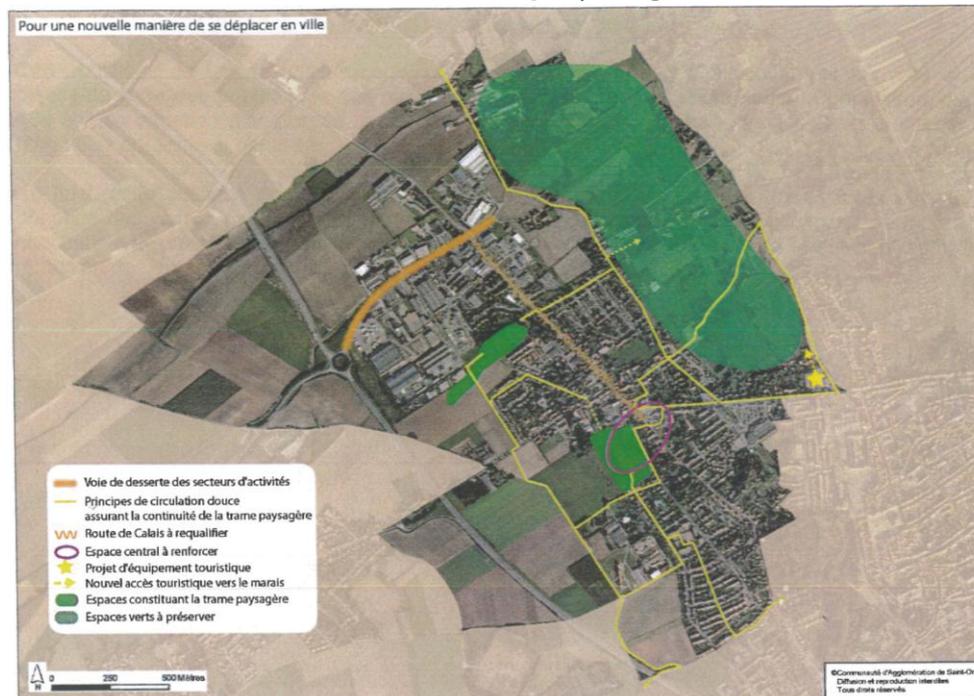
Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

- Saint-Martin-au-Laërt (juin 2009) :

PADD – Une nouvelle manière de circuler en ville / Faciliter les déplacements intra-urbains et développer les modes alternatifs à la voiture

« Cadre de vie » « Protéger et étendre le réseau des circulations douces »

« Assurer la continuité de la trame verte paysagère »

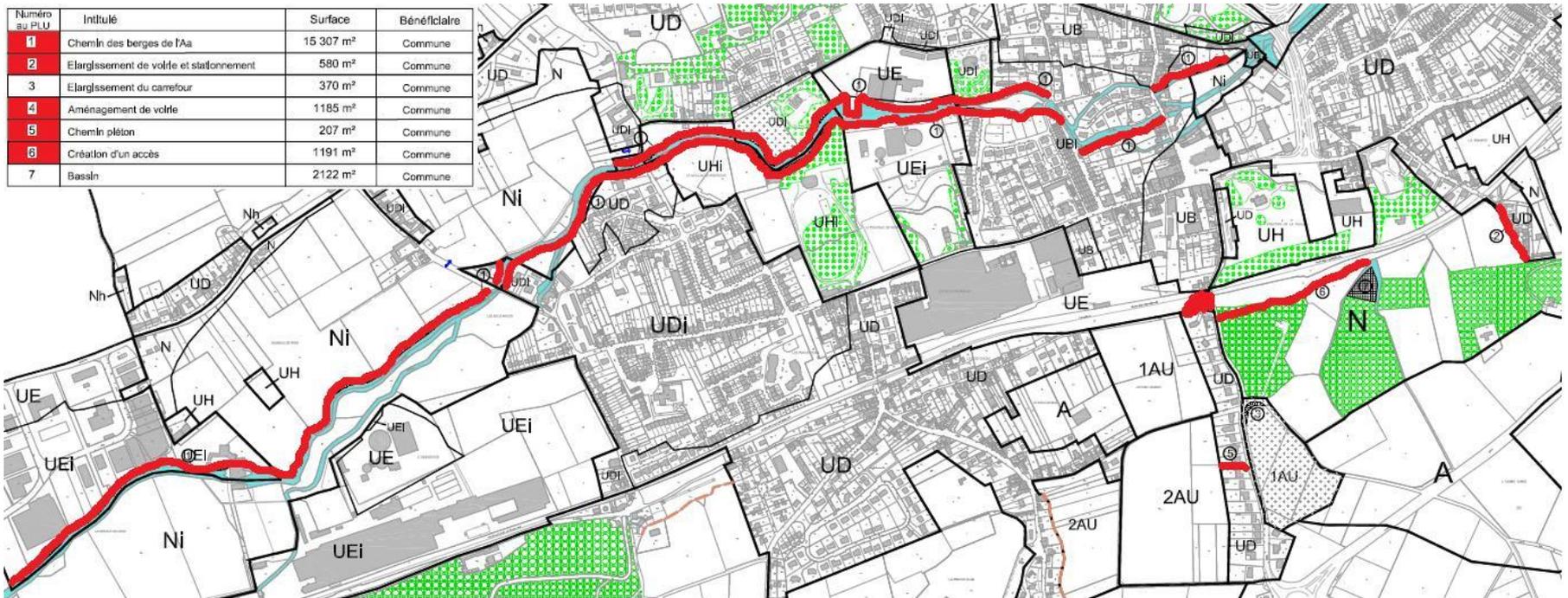


Etat des lieux dans les PLU du cœur d'agglomération

- Blendecques (juin 2010) :

PADD - Préserver et mettre en valeur l'environnement

| Numéro au PLU | Intitulé | Surface | Bénéficiaire |
|---------------|--|-----------------------|--------------|
| 1 | Chemin des berges de l'Aa | 15 307 m ² | Commune |
| 2 | Elargissement de voirie et stationnement | 580 m ² | Commune |
| 3 | Elargissement du carrefour | 370 m ² | Commune |
| 4 | Aménagement de voirie | 1185 m ² | Commune |
| 5 | Chemin piéton | 207 m ² | Commune |
| 6 | Création d'un accès | 1191 m ² | Commune |
| 7 | Bassin | 2122 m ² | Commune |

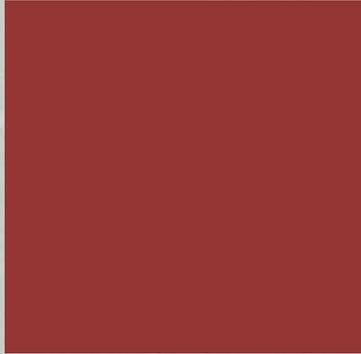
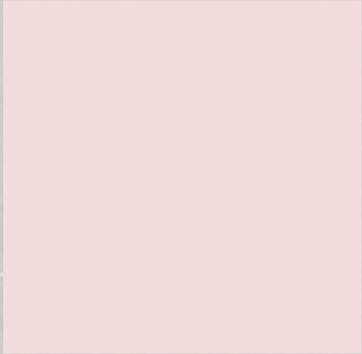


Constats sur les PLU de l'agglomération :

- Toutes les communes traitent des modes doux ...
- ... mais majoritairement autour des notions de tourisme, loisirs et mise en valeur du patrimoine.
- Quelques communes traitent des modes doux autour des commerces, des écoles et des équipements publics



Et l'intermodalité ? Renforcer dans le PLUI



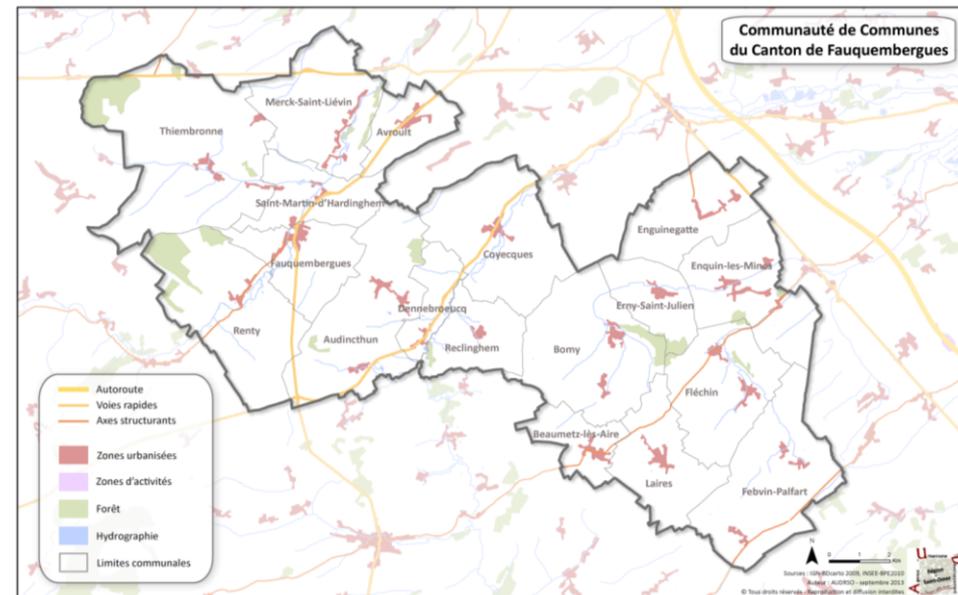
PLUI

Le PLUI du Canton de Fauquembergues

- Quelques données de cadrage :

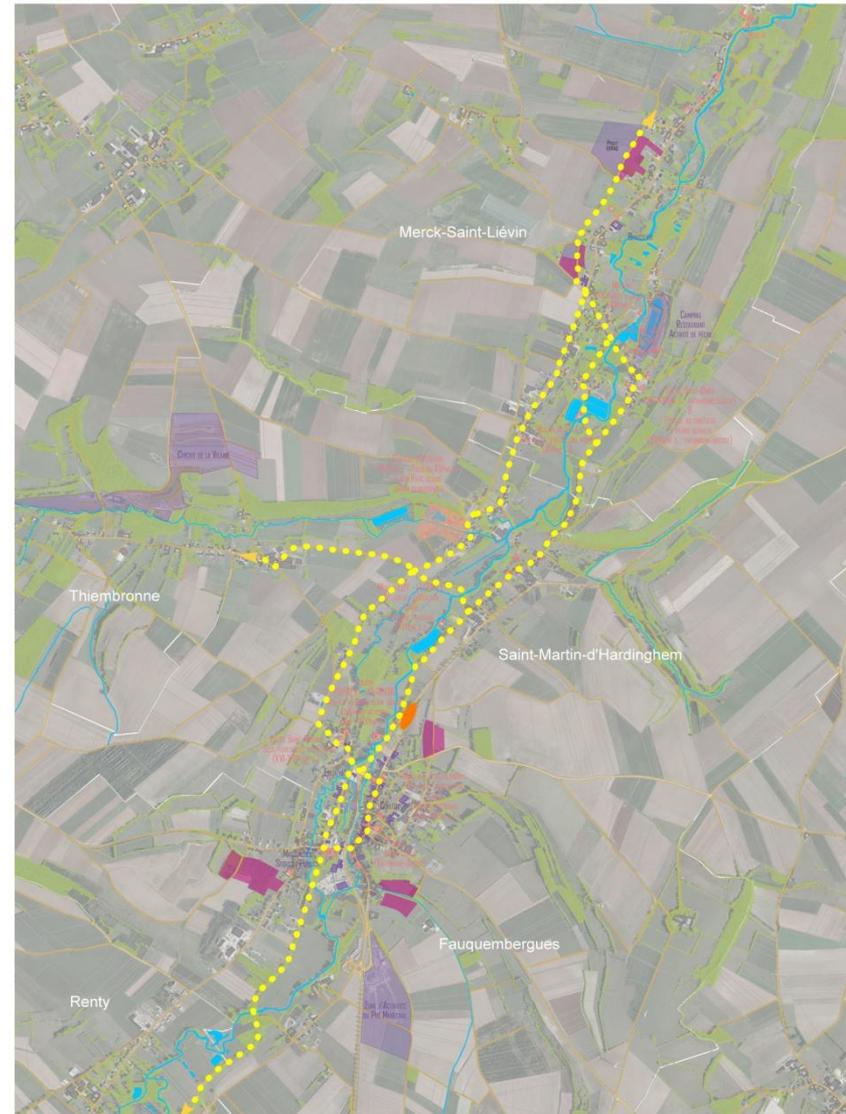
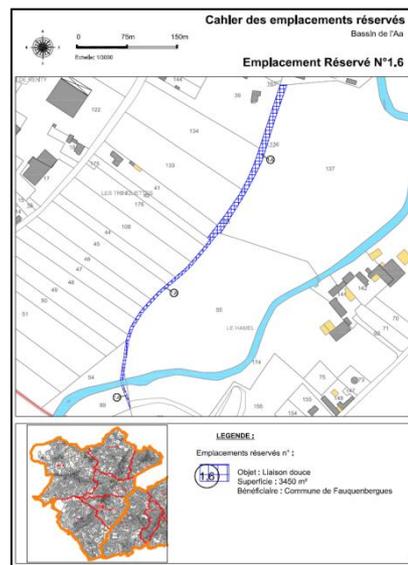
18 communes, 9 291 habitants (2008)

PLUi approuvé en Février 2014



Le PLUI du Canton de Fauquembergues

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation – Aménagement : Développement de connexions piétonnes et cyclistes entre le bourg-centre et les communes alentours.
- Connecter les différents sites de développement aux principaux services et équipements du bourg-centre



Le PLUI du Canton de Fauquembergues

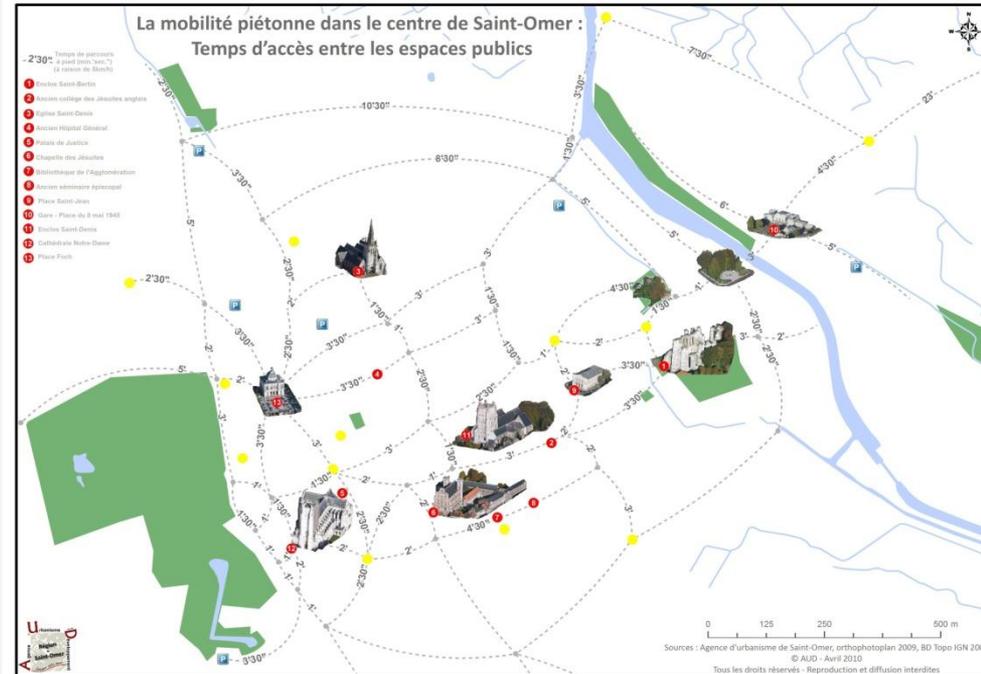
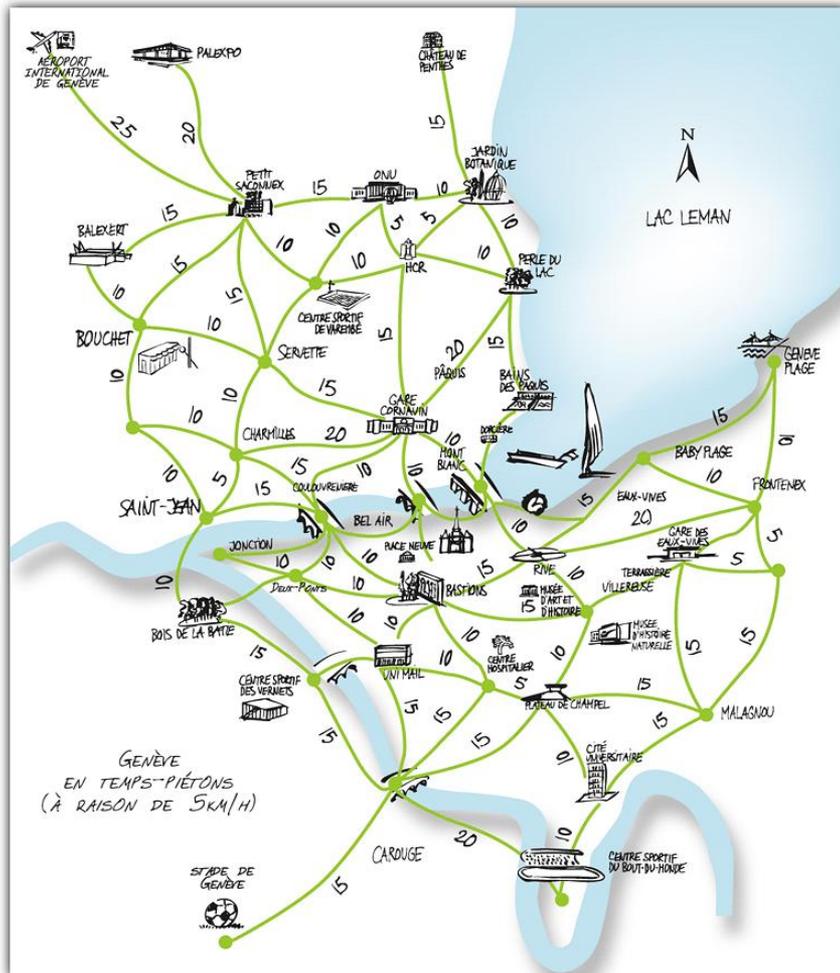
- Orientations d'Aménagement et de Programmation – Aménagement :
 - Traduction sur les sites de développement





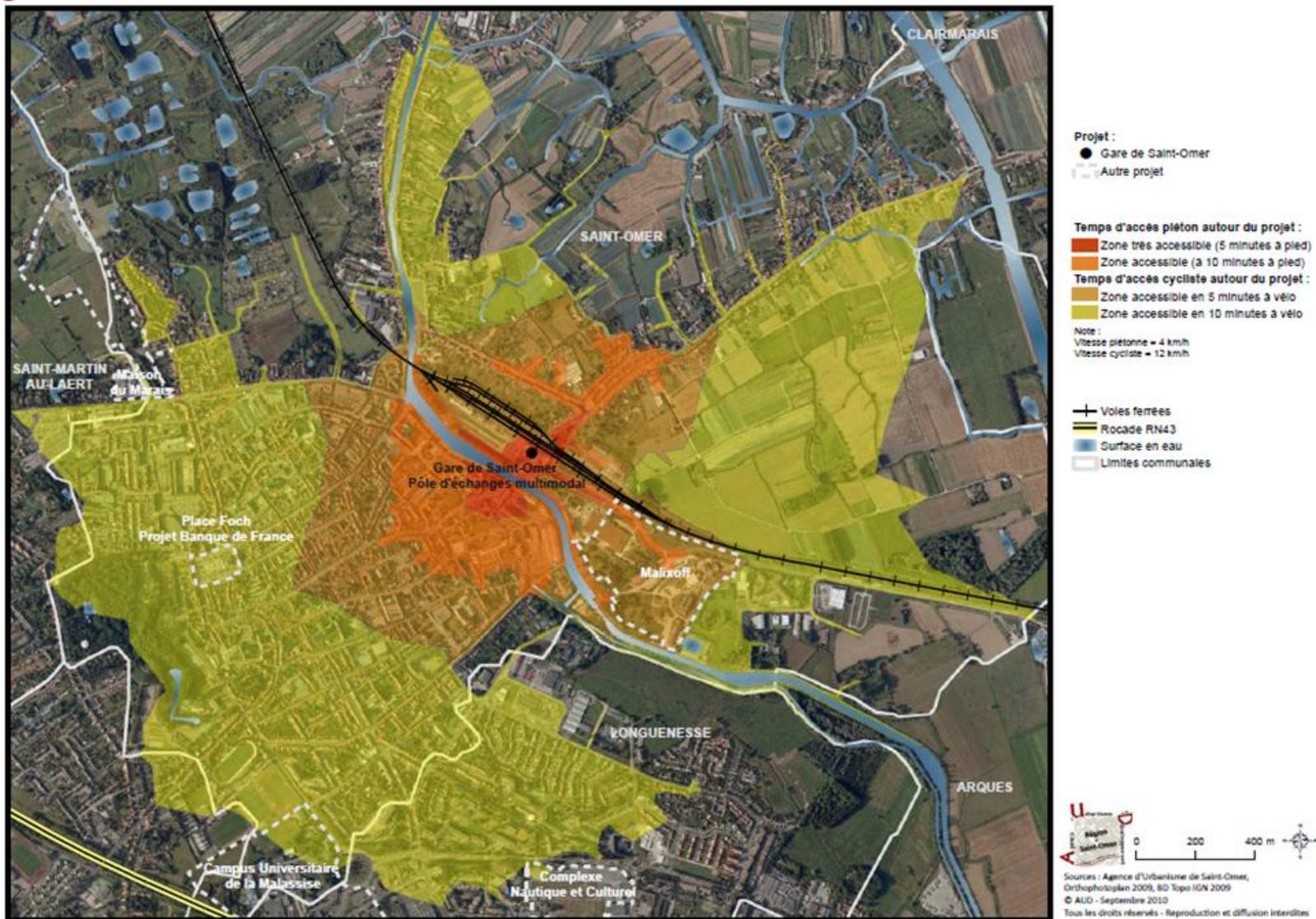
Au-delà des documents
d'urbanisme

Développer une approche distance-temps



Développer une approche distance-temps

Les effets de coupure

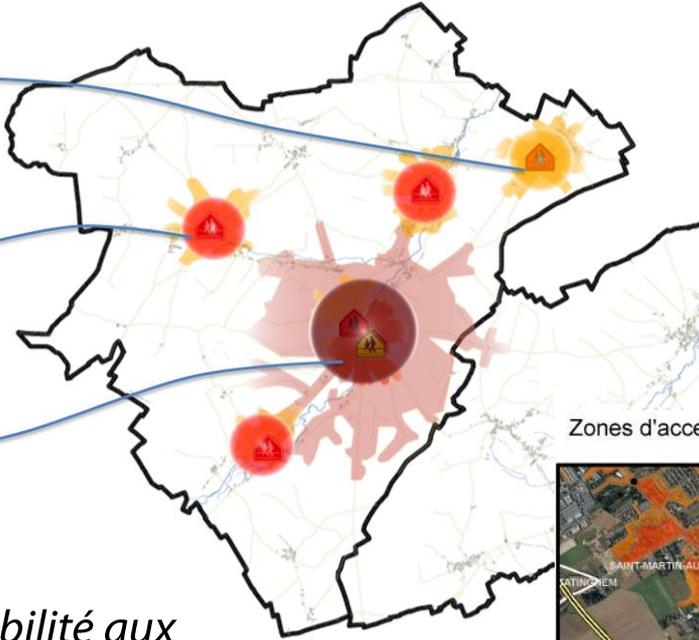


Développer une approche distance-temps

Accessibilité piéton à l'école primaire uniquement

Accessibilité piéton à l'école primaire et maternelle

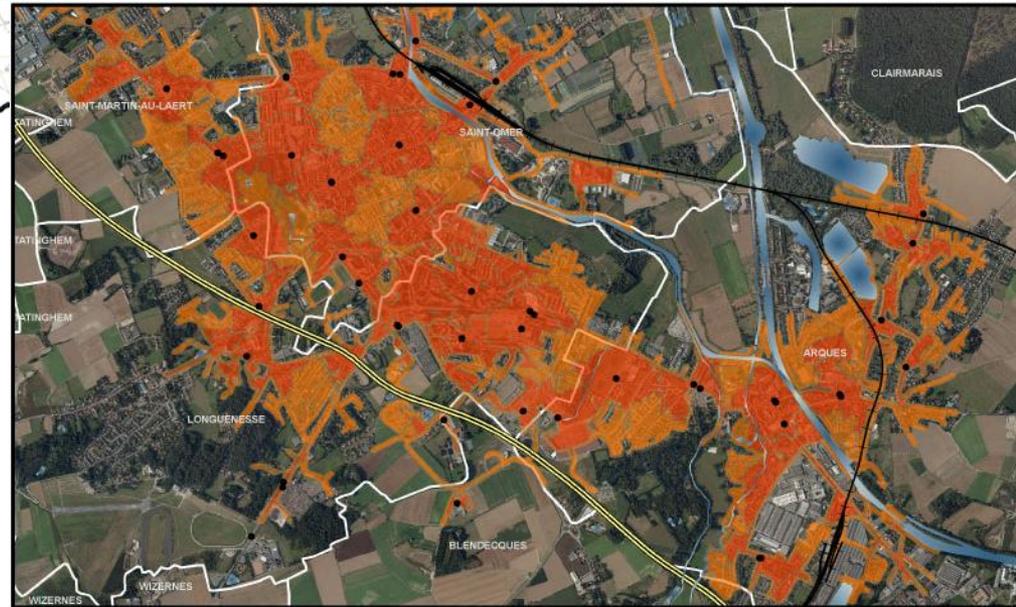
Accessibilité forte aux équipements scolaires : maternelle, primaire et collège



Zones d'accessibilité piétonne autour des arrêts de bus du coeur d'agglomération de Saint-Omer

Niveau d'accessibilité aux équipements scolaires

(PLUI Canton de Fauquembergues)



0 250 500 m
Sources : Agence d'Urbanisme de Saint-Omer, Orthophotoplan 2009, BD Topo IGN 2009
© AUD - Septembre 2010
Tous les droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Temps d'accès piéton autour des arrêts de bus :

Zone très accessible (à 5 minutes à pied)

Zone accessible (à 10 minutes à pied)

Note : vitesse piétonne = 4 km/h

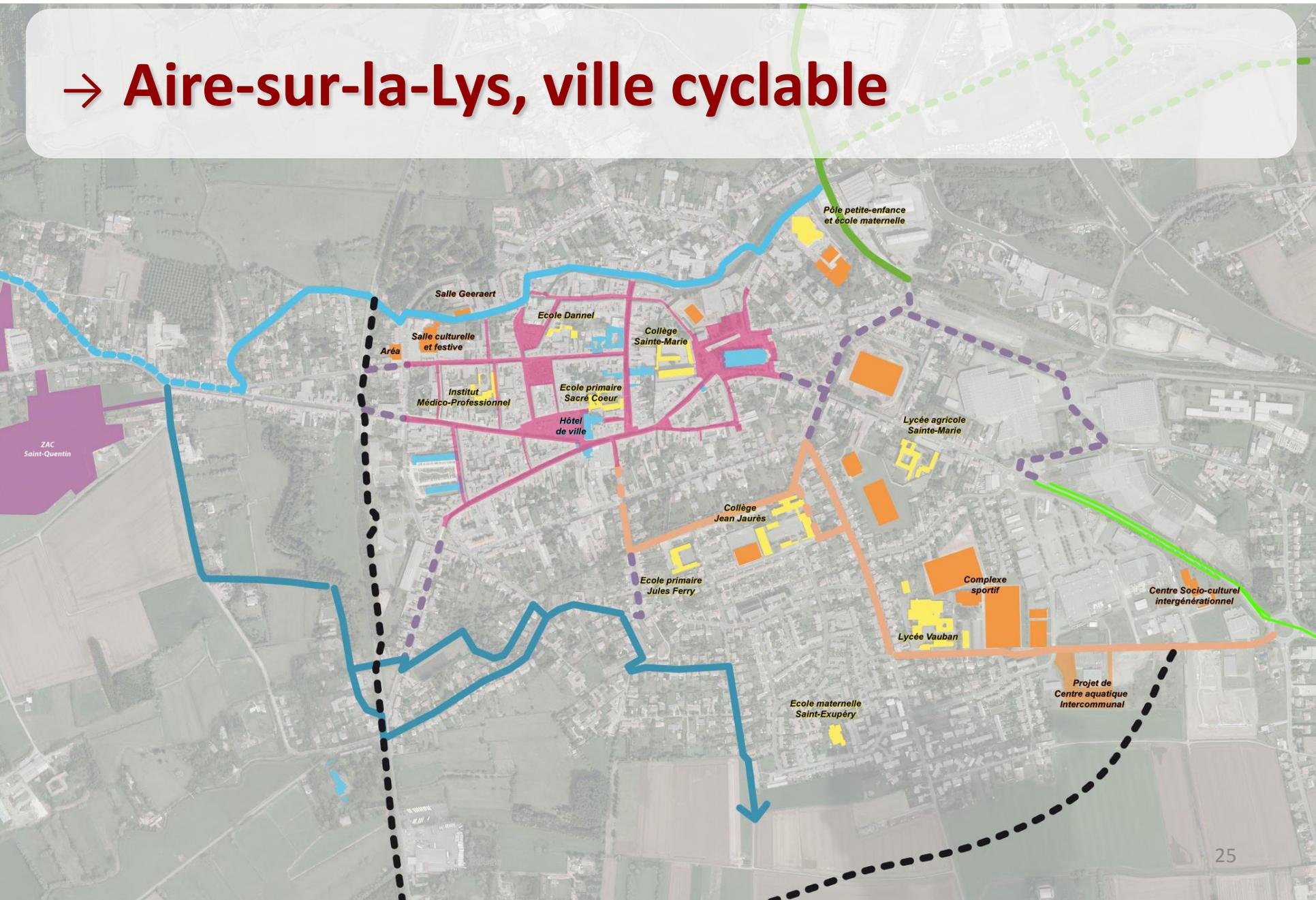
● Arrêt de bus

— Voies ferrées

— Rocade

■ Surface en eau

→ Aire-sur-la-Lys, ville cyclable

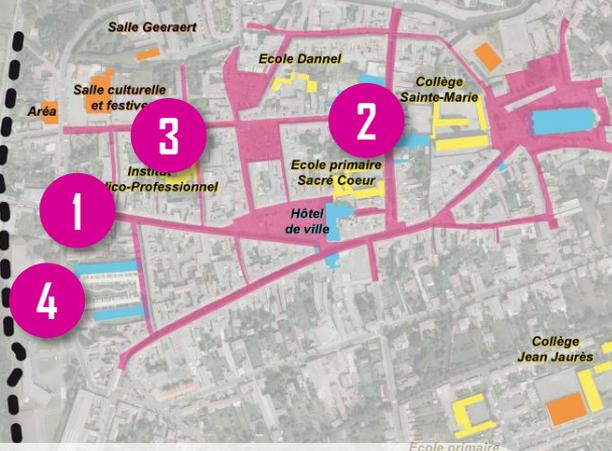


→ Un centre-ville apaisée pour tous



Améliorations proposées :

- Du stationnement vélo sécurisé
- Un arrêt de bus pour des connexions « express » Isbergues/Aire/St-Omer



Elargissement de la Zone 30 du centre-ville à l'ensemble du centre historique, desservant les principaux équipements culturels et de services

Projets :

- Traitement des entrées de zone,
- Création de double-sens cyclable,
- Aménagement des intersections et organisation du stationnement

Intérêts :

- Bénéficie à la mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie
- Favorise l'accès aux commerces de proximité par les modes doux
- Sert la mobilité du quotidien (équipements, écoles, etc.)
- Favorise la multimodalité via l'aire de covoiturage

Etat des lieux



Des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Des connexions cyclables.

1

2

3

4

→ Un axe propice au tourisme : la Lys



Services pour les cyclistes :

- Mise à disposition de vélo pour les touristes (Chapelle Beaudelle)
- Atelier de réparation

Aires de repos et de service :

- Station de gonflage et de nettoyage des vélos
- Tables de pique-nique
- Espace de sensibilisation au patrimoine

Développement d'une véloroute structurante aux abords de la Lys, jonction entre l'eurovélo, le centre historique et les liaisons départementales :

Projets :

- Aménagement d'une véritable liaison douce en site propre
- Réalisation d'ouvrages adaptés
- Mise en valeur des abords de la Lys par un Plan Lumière

Intérêts :

- Offrir la possibilité aux visiteurs sur l'eurovélo de découvrir le patrimoine de la Lys puis le centre-ville, et de se diriger vers d'autres communes (Lambres, Théroüanne, ...)

→ Un axe « loisirs et nature »



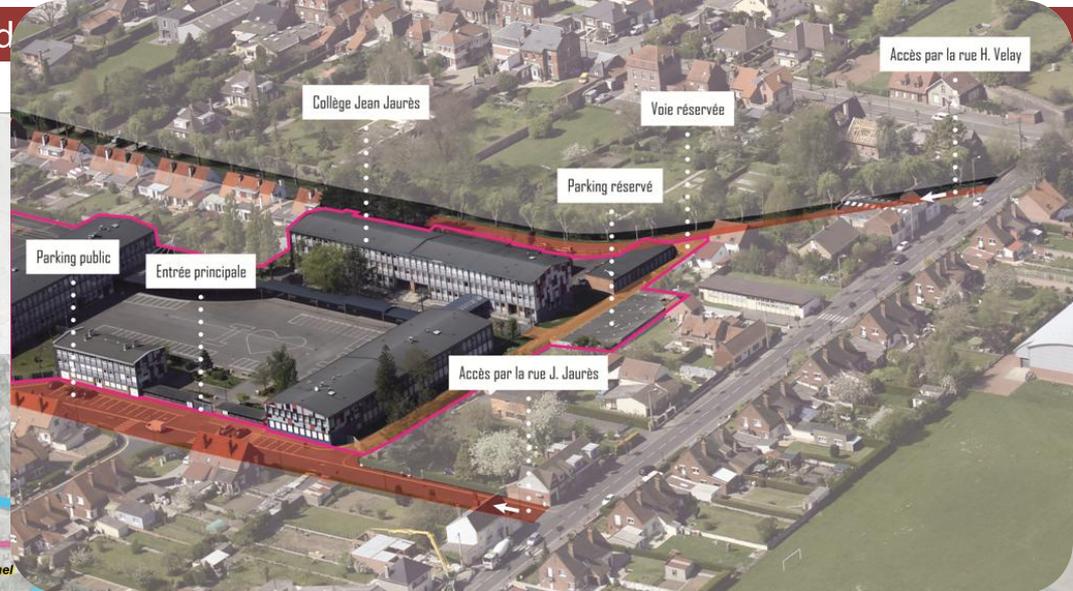
Aménagement d'une liaison récréative et touristique entre les milieux humides et espaces de nature :

- **Projets :**
 - Réalisation de pistes cyclables
 - Réaménagement d'une voie verte, support de randonnées
 - Partage de la voirie

- **Intérêts :**
 - Faire des liaisons douces un support de la Trame Verte urbaine
 - Offrir aux habitants des circuits familiaux de promenade et de découverte de leur environnement



→ Un axe jeunesse : sports et écoles



Création d'itinéraires cyclables à destination des écoles, collèges, lycées et des équipements sportifs (piscine)

• Projets :

- Développement de pistes cyclables 1
- Réétudier les entrées du collège 2

• Intérêts :

- Encourage la pratique du vélo auprès des jeunes
- Connecte les établissements scolaires et les équipements sportifs

Schéma Cyclable Intercommunal de la CCPA

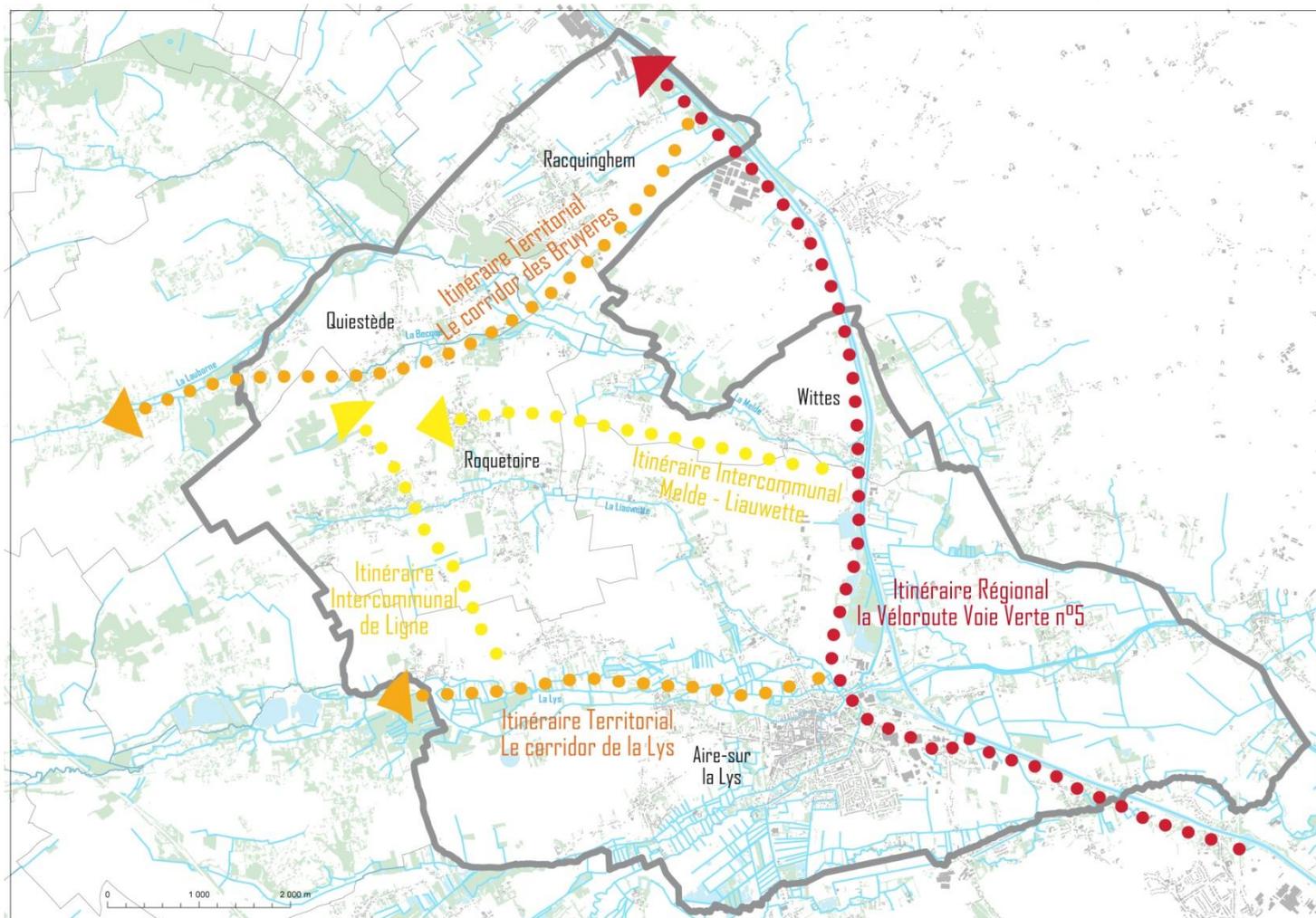
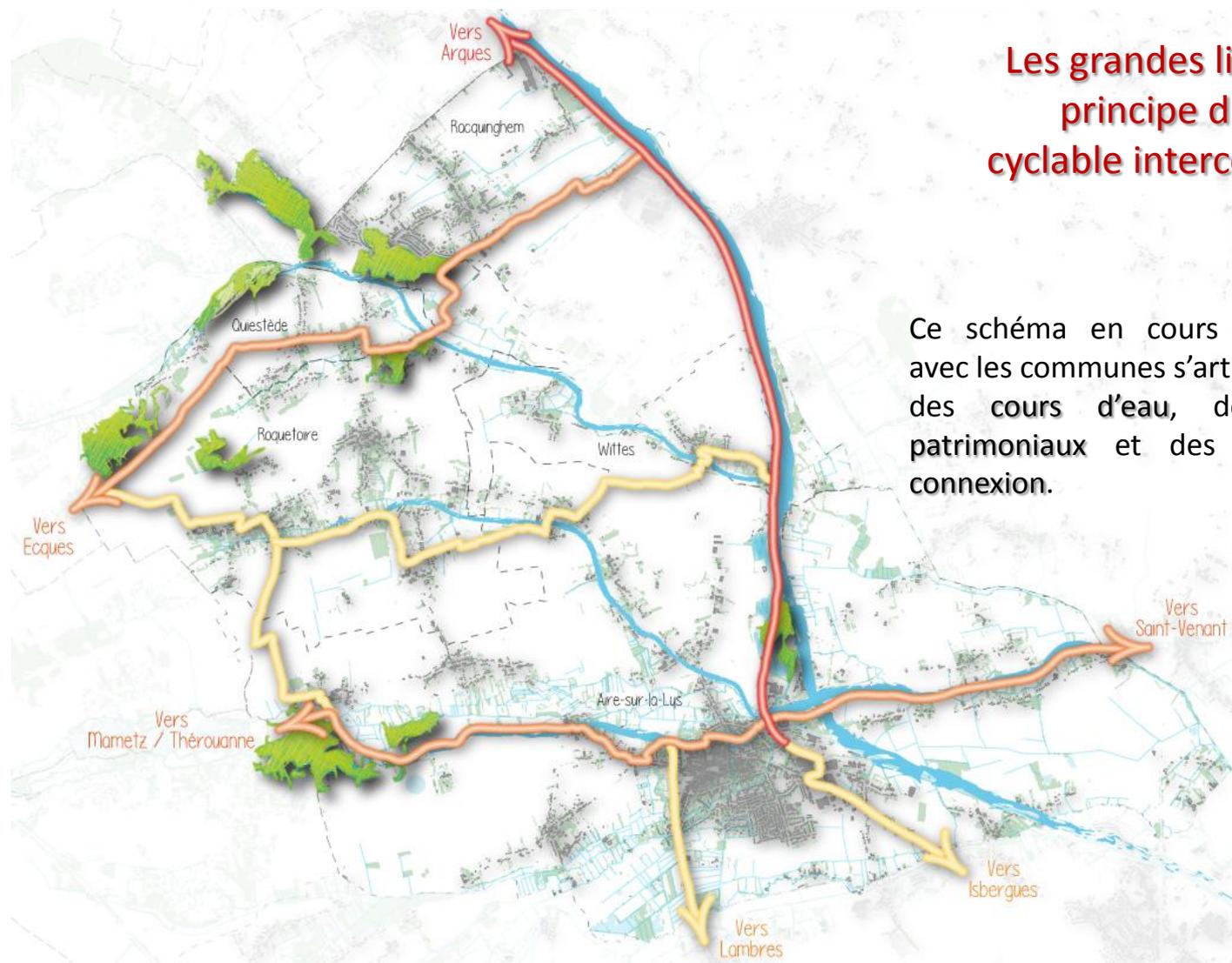


Schéma Cyclable Intercommunal de la CCPA

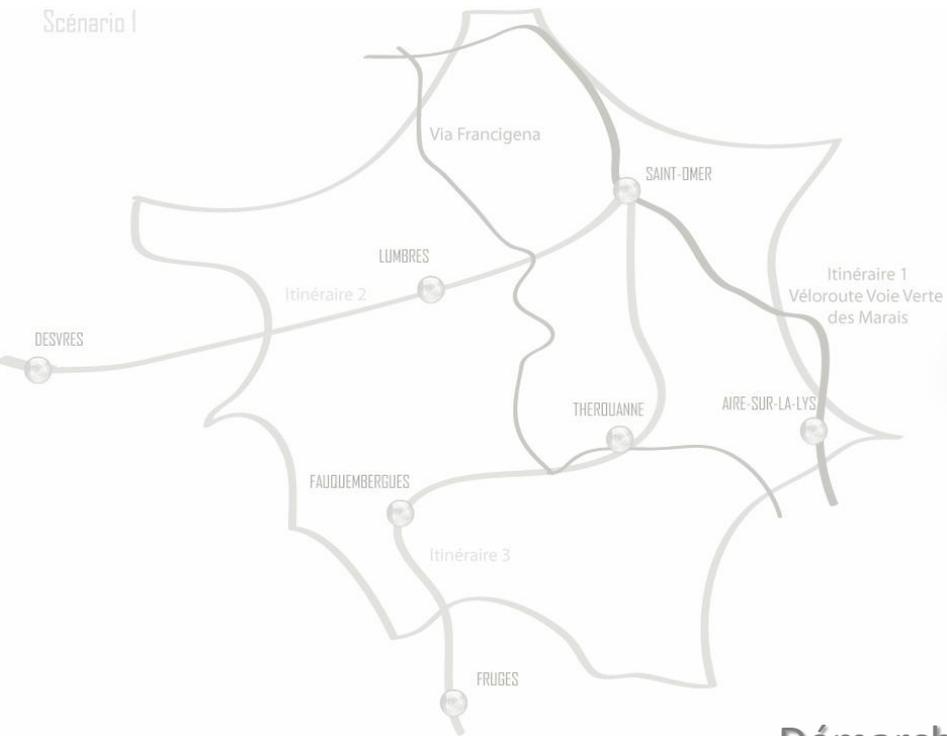


Les grandes liaisons de principe du schéma cyclable intercommunal

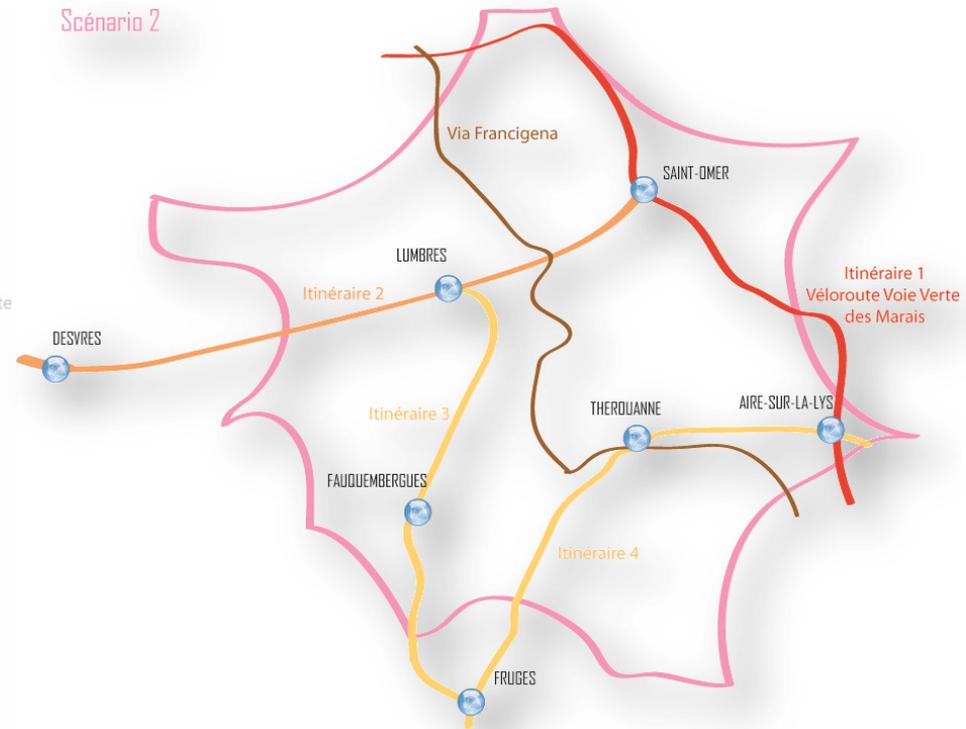
Ce schéma en cours d'élaboration avec les communes s'articulent autour des cours d'eau, des éléments patrimoniaux et des objectifs de connexion.

Conclusion

Scénario 1



Scénario 2



Démarche de réflexion
DOCUMENT DE TRAVAIL